

LA FORET QUI SE DEPLACE DANS L'ECOLE

émotions, plaisir, dépassement de soi ...





Comment est venue l'idée de proposer nos services dans les écoles ?

C'est tout simplement parti d'un constat :

- Beaucoup d'enfants ne pratiquent pas de sport en dehors de l'école et sont en manque de confiance. C'est donc permettre à l'ensemble des enfants de pratiquer une activité physique qui leur permet de **développer** leur **motricité**, **équilibre**, mais surtout leur **confiance en eux** indispensable dans leur vie future.
- **Limiter** la **perte de temps dans les transports** pour les élèves et enseignants en installant l'activité au coeur de l'école.

Ce qui nous plait dans notre activité?

Transmettre des émotions, du plaisir, du partage, du lien, du dépassement de soi, ...

Quelques témoignages :

Ecole

Activité qui développe différentes compétences (motricité, confiance en soi, maîtrise de soi...). Cette activité a beaucoup plu aux élèves de la maternelle au CM2. L'encadrement était top et détendu. Merci pour cette découverte. A renouveler !

Ecole Saint Joseph L'Hermitage - Lorge

Ecole

Activité exceptionnelle pour les enfants de tous les âges, très bien pensée et encadrée parfaitement; une activité à recommander !

Ecole Jean Leuduger

Ecole

Merci à toi pour cette belle animation. A bientôt

Ecole Ste-anne Pordic



LES PARCOURS ACROBATIQUES

Les parcours acrobatiques dans les arbres attirent beaucoup de monde.

Déplaçons la forêt, là où il y a du monde...

LE PARCOURS ACRO

est un **mini parc aventure**, un parcours acrobatique déplaçable pour les petits et grands aventuriers avides de sensations.

- Accessible dès 3-4 ans et/ou 1,10m en toute sécurité.
- AUCUNE MANIPULATION DE MOUSQUETONS.
- Les ateliers au choix aident au développement du schéma corporel des enfants
- Les ateliers très perceptibles, attirent de loin et amusent beaucoup les enfants.
- Les enfants restent visibles pour les adultes, ce qui est mieux puisqu'ils sont sous leurs responsabilités.
- En pleine chaleur, sous un soleil estival, les participants ne se brulent pas animation très aérée.
- Aucune consommation électrique.
- Aucune nuisance sonore
- Esthétique soigné et attirant, s'intégre dans tous types d'environnement.
- Dispositif auto-stable, rien n'est scellé au sol, sur tout type de sol (sable, gravier, pelouse, ...)
- Le Parcours Acrobatique répond à toutes les normes de sécurité, d'assurance et d'homologation.







Surface d'installation: 8,75 m de long x 4,60 m de large x 4 m de Ht

vidéo de présentation sur <u>www.jumping-r.fr</u>

8 ATELIERS

Atelier 1 : Montée



Atelier 3 : Filet de pirate



Atelier 5 : Mur d'escalade (aller)



Atelier 7 : Filet piégé



Atelier 2 : Troncs flottants



Atelier 4 : Marches infernales



Atelier 6: Mur d'escalade (retour)



Atelier 8 : Descente



Projet éducatif

Une école qui tient compte du développement moteur de l'enfant

<u>"Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique à l'école</u> maternelle

Cycle 1: Maternelle (PS à GS)

La place du langage corporel, le rôle du jeu, l'importance des activités physiques ...

Apprendre en jouant

Le jeu favorise la richesse des expériences vécues par les enfants dans l'ensemble des classes de l'école maternelle et alimente tous les domaines d'apprentissages. Il permet aux enfants d'exercer leur autonomie, d'agir sur le réel, de construire des fictions et de développer leur imaginaire, d'exercer des conduites motrices, d'expérimenter des règles et des rôles sociaux variés. Il favorise la communication avec les autres et la construction de liens forts d'amitié.

La pratique de ce mini parc aventure contribue au développement moteur, sensoriel, affectif,

intellectuel des enfants. Cette activité mobilise, stimule, enrichit l'imaginaire et est l'occasion d'éprouver des émotions, des sensations nouvelles. Elle permet aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres. Elle les aide à construire leur latéralité, l'image orientée de leur propre corps et à mieux se situer dans l'espace et dans le temps. Les activités physiques participent d'une éducation à la santé en conduisant tous les enfants, quelles que soient leurs « performances », à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter.

Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés.

Certains des plus jeunes enfants ont besoin de temps pour conquérir des espaces nouveaux ou s'engager dans des environnements inconnus. D'autres, au contraire, investissent d'emblée les propositions nouvelles sans appréhension mais également sans conscience des risques potentiels. Dans tous les cas, ce **parcours acrobatique** amène les enfants à découvrir leurs possibilités, en proposant des situations qui leur permettent d'explorer et d'étendre (repousser) leurs limites. Il les invite à mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles (escalader, se suspendre, ramper...), à **développer de nouveaux équilibres** (se renverser, rouler, ...), à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude. Il attire l'attention des enfants sur leur propre sécurité et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par cette ligne de vie continue.

L'EPS à l'école élémentaire

Cycle 2: CP-CE1

Cycle 3: CE2-CM1-CM2

Ce parcours acrobatique vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées...

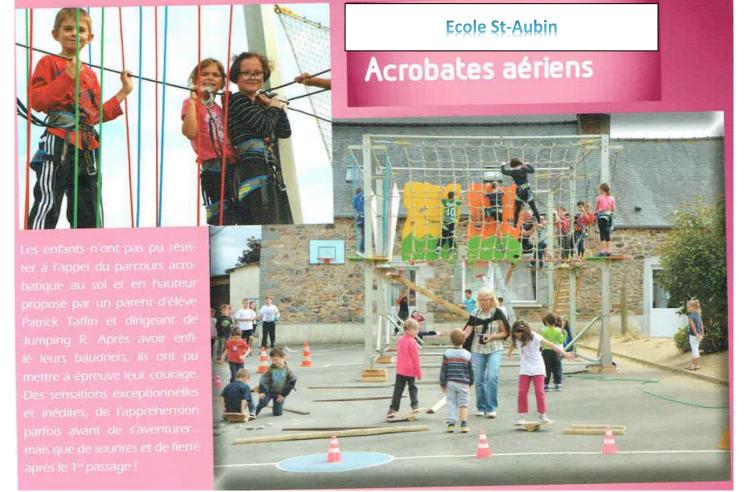
Chacun des ateliers abordés est l'occasion de **construire des connaissances nouvelles**, tant sur soi que sur les activités physiques et sportives pratiquées et contribue ainsi au développement de l'enfant d'une façon ludique en toute sécurité.

L'accueil d'une classe :

Deux parcours proposés, permettant ainsi d'accueillir une classe entière sur un même créneau et d'optimiser le temps d'activité des élèves.

- Le Parcours ACRO en hauteur
- Le Parcours au sol d'équilibre, proprioception et tests de confiance





Option pour CE1, CE2, CM1 et CM2

Tour d'escalade

En avant pour l'ascension de cette **tour gonflable**. Grimper au sommet sera le seul objectif. Prise après prise les participants grimperont et combattront leur peur du vide. Ce **jeu gonflable d'escalade** sera un vrai challenge.

Les tours gonflables d'escalade sont parfaites pour des initiations à l'escalade ou des animations sportives. Avec leur hauteur, elles ne manquent pas de se faire remarquer. L'attraction dispose d'un grand matelas gonflable entourant la base de la structure à escalader.





Hauteur de pistes 5m

4 pistes (2 pistes prises dures / 2 pistes prises en mousse)

Anti-chutes à sangle, mousquetons, harnais enfants, harnais adultes.

La pratique de cette activité doit être obligatoirement encadrée

Age: 7 ans et + (réservé aux CE1, CE2, CM1 et CM2)

Capacité: 4 personnes

Surface d'installation : 8 x 8 x h9m

Poids: 220 kg

Tarifs 2021 :	Montant HT	Montant TTC
Forfait montage/démontage	500 €	600€
Ou		
Si aide de 2-3 bénévoles au montage/démontage	250 €	300 €
Forfait intervenant /séance	4,50€/enfant	5,40€/enfant
Option Tour d'escalade (CE1, CE2, CM1, CM2)	450 €/jour	540 €/jour
Forfait déplacement	0,35€/km	0,42€/km
Parrainage d'une autre école	Remise de 10% sur la facture *hors frais de déplacements	



CCNELAC

Convention collective des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

La Présidence

Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur

Avec l'option Evacuation

Le présent diplôme nº 2020-02-27/05039 est délivré à :

Patrick TAFFIN né(e) le 21/05/1971

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (CCNELAC) du 5 janvier 1994 et conformément à la signature de l'avenant n°24 du 29 septembre 2006 portant sur la création et la reconnaissance du C.Q.P. d'opérateur de P.A.H.

Etendu par arrêté du 8 février 2007, par le Ministère des Relations du Travail et promulgué au Journal Officiel du 16 février 2007

Fait à Paris, le 27/02/2020

Le titulaire